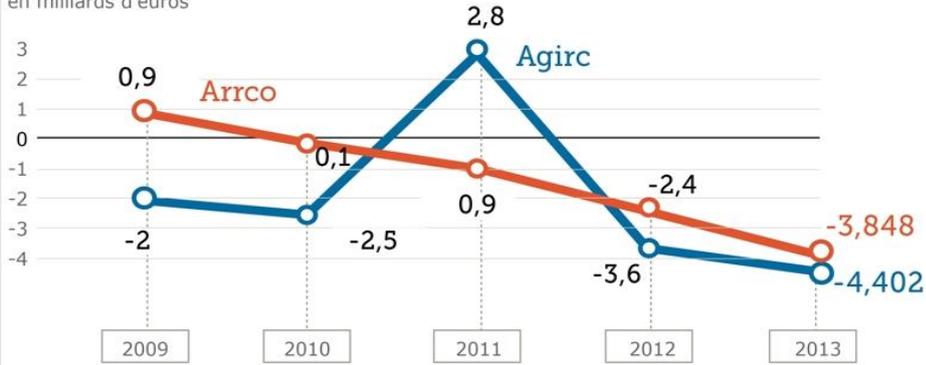


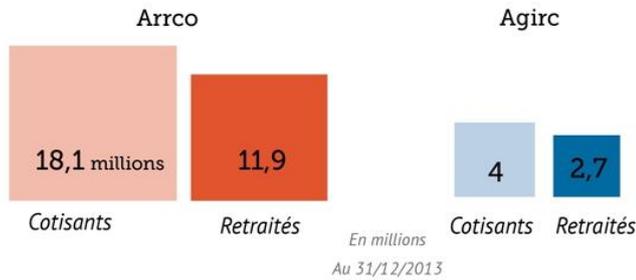
## Retraites complémentaires, les déficits s'accroissent

### ÉVOLUTION DU DÉFICIT

en milliards d'euros



### LE RAPPORT COTISANTS / RETRAITÉS



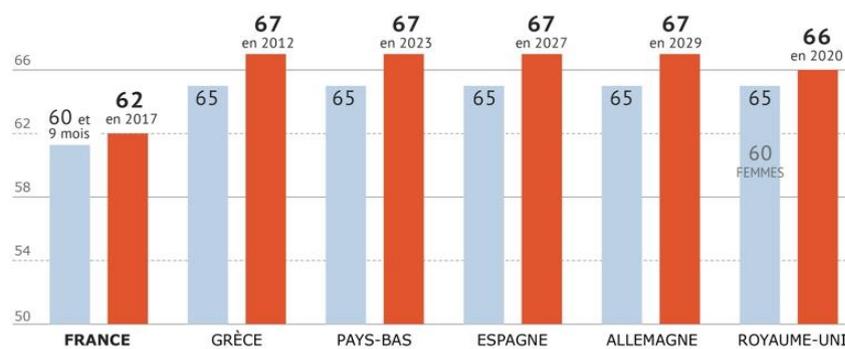
Source : AGIRC, ARRCO

15/12/2014

Le Medef vient de se trouver un allié de poids dans les négociations sur l'avenir des **retraites complémentaires**. Pour sauver l'Agirc (cadres) et l'Arrco (non-cadres), **menacés par l'accumulation de déficit ces dernières années**, la Cour des Comptes préconise dans un rapport choc -qui sera publié jeudi mais dont *LeParisien* dévoile des extraits ce lundi- de relever l'âge de départ à la retraite pour bénéficier d'une retraite complémentaire pleine dans le privé.

### Quel âge de départ à la retraite en Europe?

ÂGES DE DÉPART ACTUELS ET APRÈS MONTÉE EN CHARGE DES RÉFORMES EN COURS, en années



Sources : Missoc, Commission européenne

15/12/2014

Infographie LE FIGARO

Dans ce rapport, baptisé «Garantir l'avenir des retraites complémentaires des salariés (Agirc et Arrco)», les Sages de la rue Cambon envisagent une hausse de deux ans de l'âge de départ à la retraite obtenue par une augmentation «d'autant des âges légaux de départ». L'âge légal étant actuellement à 62 ans, cela signifie qu'il faudrait travailler jusqu'à 64 ans pour toucher sa retraite complémentaire. Cette mesure dégagerait une marge de financement cumulée de 59 à 94 milliards d'euros, selon les auteurs.

### **Diminuer les pensions et en augmenter le niveau des cotisations**

Cette piste de réflexion est soutenue de longue date par le Medef qui plaide même pour **une augmentation de l'âge de départ à 65 ans**. Le Medef défend également l'idée un abattement sur les complémentaires de ceux qui partent à la retraite avant 65 ou 67 ans. En plus de relever l'âge de la retraite, la Cour des Comptes préconise d'accentuer **les efforts de redressement déjà effectués** en diminuant le montant des pensions et en augmentant le niveau des cotisations. La Cour remet également sur la table **l'idée d'une fusion Agirc-Arrco** et la révision globale du système jugé plus favorable aux cadres, l'Agirc bénéficiant chaque année d'un transfert financier net d'environ 1 milliard d'euros de la part de l'Arrco.

### **Rendez-vous le 17 février**

L'Agirc est dans la situation la plus critique. **Avec 2,7 millions de retraités pour seulement 4 millions de cotisants**, son déficit technique (c'est-à-dire la différence entre les ressources et les charges) s'est creusé à 3,272 milliards d'euros l'an dernier. Ses réserves, de 16,1 milliards d'euros en 2013, lui permettent de continuer à verser les retraites mais elles devraient s'assécher dès 2018, rappelle la Cour des comptes. Une situation alarmante lorsque l'on sait que le régime ne peut pas réaliser d'emprunt pour payer les pensions. L'Arrco, qui gère les retraites complémentaires des non-cadres, bénéficie d'un léger répit. Avec 18,1 millions de cotisants pour 11,9 millions de retraités, son déficit atteint 3,848 milliards d'euros mais ses réserves avoisinent les 63 milliards. Si rien n'est fait, l'Arrco sera à sec en 2027. Et les déficits globaux du couple Agirc-Arrco se creuseront à 15 milliards d'ici 2030, selon le rapport. Cette dégradation s'explique par l'arrivée des générations du papy-boom à l'âge de la retraite, l'allongement de l'espérance de vie et le ralentissement économique. Mais la Cour des Comptes pointe aussi du doigt des coûts de gestion trop élevés de 1,8 milliard d'euros l'an dernier, soit 2,7% du montant des cotisations. Les auteurs plaident pour une remise à plat du fonctionnement des caisses existantes.

**Toutes ces propositions seront débattues par les syndicats et le patronat à partir du 17 février prochain, date de l'ouverture de la négociation qui doit aboutir à un accord en juin 2015 pour sauver les deux régimes.**